

# BAROMÈTRE de l'emploi à domicile

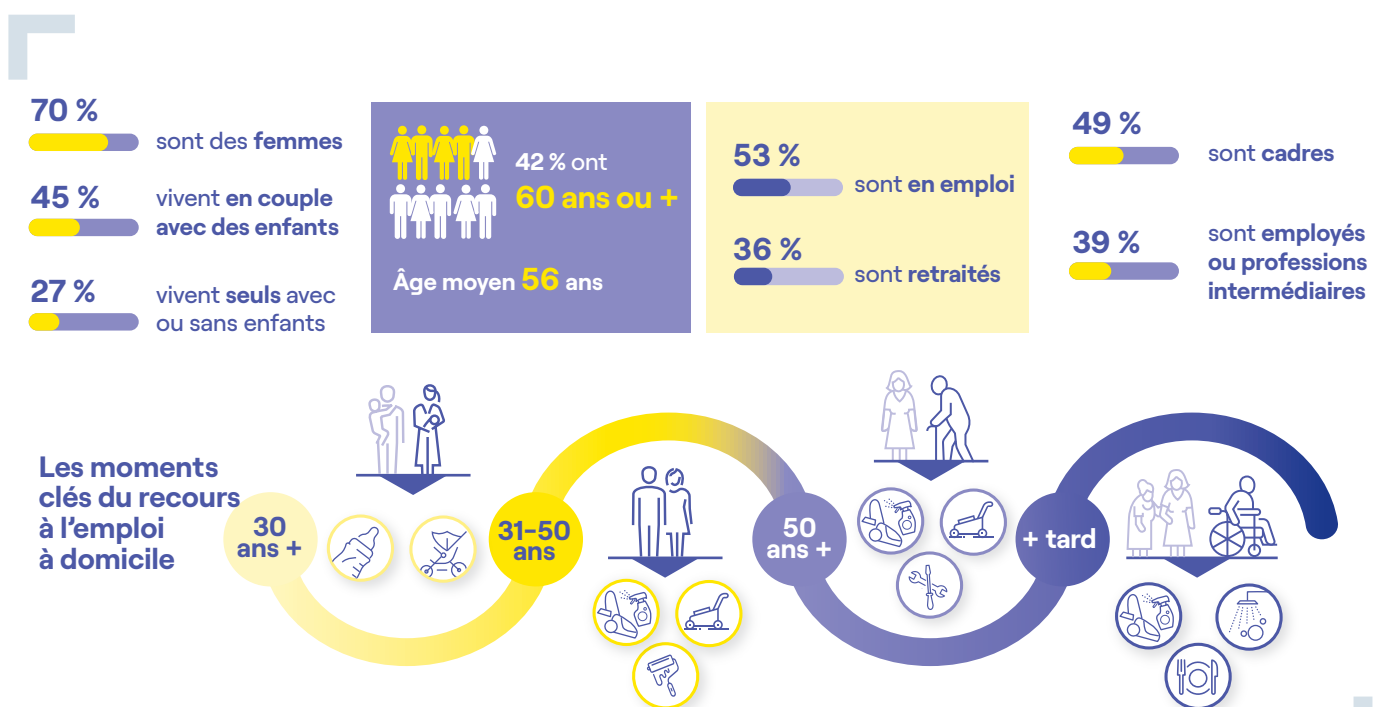
N°46 Mars 2025

Observatoire  
de l'emploi à domicile

CRÉDOC  
CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET  
L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

## Qui sont les particuliers employeurs en 2024 ?

En France, plus d'un ménage sur dix déclare recourir à un salarié à domicile<sup>1</sup>. Une part importante de ces ménages fait le choix de l'emploi direct : 3,3 millions de particuliers emploient directement un ou plusieurs salariés pour faciliter leur vie quotidienne, garder leurs enfants ou les accompagner dans des situations de dépendance<sup>2</sup>. Qui sont les particuliers employeurs ? Pourquoi font-ils le choix de l'emploi direct ? Quels sont les moments clés du recours à l'emploi à domicile ? Pour répondre à ces questions, l'Observatoire de l'emploi à domicile a confié au Crédoc la réalisation d'une étude auprès d'un échantillon représentatif de près de 1 000 individus qui sont, ou ont été, particuliers employeurs de salariés à domicile ou d'assistantes maternelles. Le volet quantitatif de l'enquête a été renforcé par 32 entretiens semi-directifs approfondis. Cette étude met en lumière les effets du cycle de vie sur le recours à l'emploi à domicile et la grande hétérogénéité des caractéristiques des particuliers employeurs.



Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête. Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024.

### Des particuliers employeurs au profil hétérogène

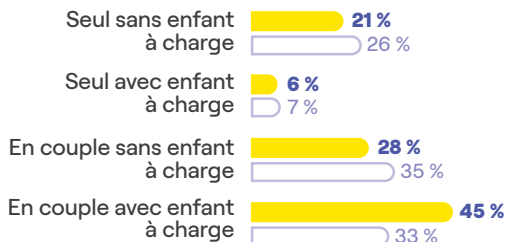
Alors que les femmes assument toujours la majorité des tâches domestiques et parentales au sein des couples, elles prennent aussi en charge, plus souvent que les hommes, la délégation de ces tâches à une personne rémunérée extérieure à la famille<sup>3</sup>.

Ainsi, en 2024, sept particuliers employeurs sur dix sont des femmes. Cette proportion est encore plus importante parmi les parents employeurs d'assistantes maternelles

et de gardes d'enfants à domicile (respectivement 94 % et 78 %) tandis qu'elle passe à 64 % parmi les employeurs d'employés familiaux et à 54 % pour les employeurs d'assistantes de vie.

Les trois quarts des particuliers employeurs vivent en couple, avec ou sans enfants, et la moitié vit en couple avec des enfants à charge (soit une proportion nettement plus élevée que celle observée en population générale). Ils sont 27 % à vivre seuls. Les familles monoparentales ne représentent que 6 % des particuliers employeurs.

## Répartition des particuliers employeurs selon leur situation familiale

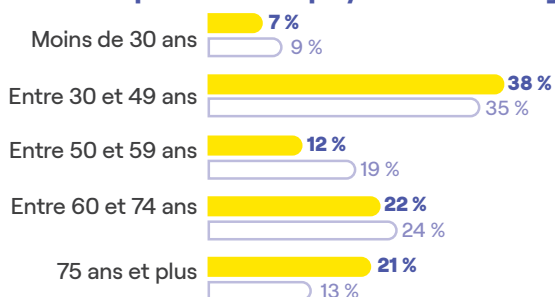


● Particuliers employeurs ○ Population française

Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024, Insee, RP 2020.

La répartition par âge des particuliers employeurs reflète l'effet du cycle de vie sur le recours à l'emploi à domicile et sur l'évolution des besoins d'accompagnement à domicile. En 2024, 38 % des particuliers employeurs sont âgés de 30 à 49 ans, 49 %, 43 % ont plus de 60 ans, dont 21 % ont au moins 75 ans. Au regard de la population française, les personnes de 30 à 49 ans et les 75 ans et plus sont surreprésentées parmi les particuliers employeurs.

## Répartition des particuliers employeurs selon leur âge

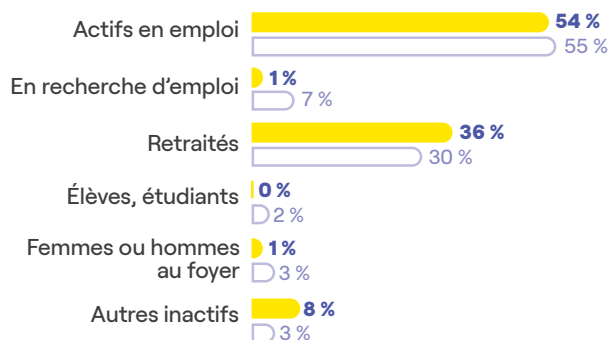


● Particuliers employeurs ○ Population française

Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024, Insee, RP 2020.

L'effet du cycle de vie s'illustre aussi dans la diversité des situations des particuliers employeurs : plus de la moitié sont en emploi au moment de l'enquête et 36 % sont retraités.

## Répartition des particuliers employeurs selon leur situation professionnelle

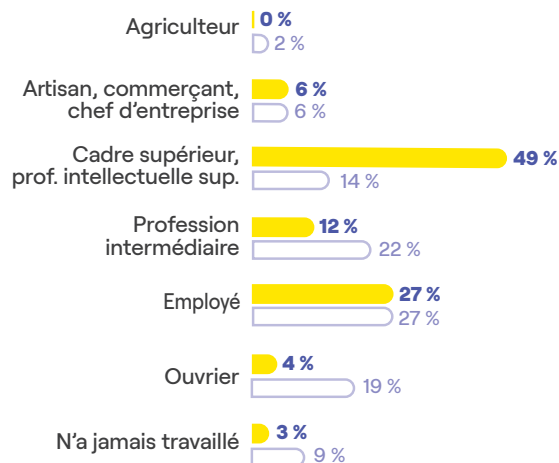


● Particuliers employeurs ○ Population française

Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024, Insee, RP 2020.

La moitié des personnes interrogées appartient à la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures et 39 % aux catégories employés et professions intermédiaires (infirmier, professeur des écoles, comptable...).

## Répartition des particuliers employeurs selon leur profession et catégorie socioprofessionnelle

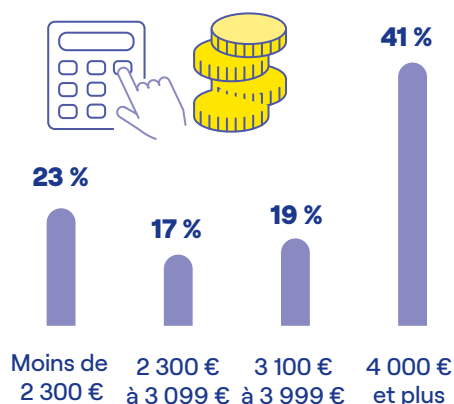


● Particuliers employeurs ○ Population française

Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024, Insee, RP 2020.

Cette répartition par catégorie socioprofessionnelle se répercute sur la distribution des revenus des foyers des particuliers employeurs. En 2024, 41 % des particuliers employeurs interrogés déclarent que leur foyer perçoit au moins 4 000 € net par mois, tandis que 23 % des foyers des particuliers employeurs interrogés touchent moins de 2 300 €.

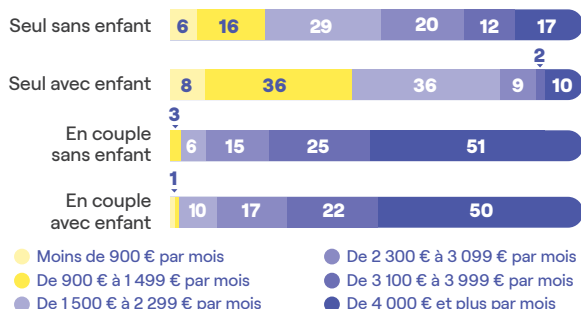
## Revenu mensuel net du ménage



Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024.

Ces différences sont à mettre en lien avec la surreprésentation des personnes en couple parmi les tranches de revenus les plus élevées et de personnes seules parmi les foyers les plus modestes.

## Répartition des particuliers employeurs selon la situation familiale et le revenu mensuel net du foyer (en %)

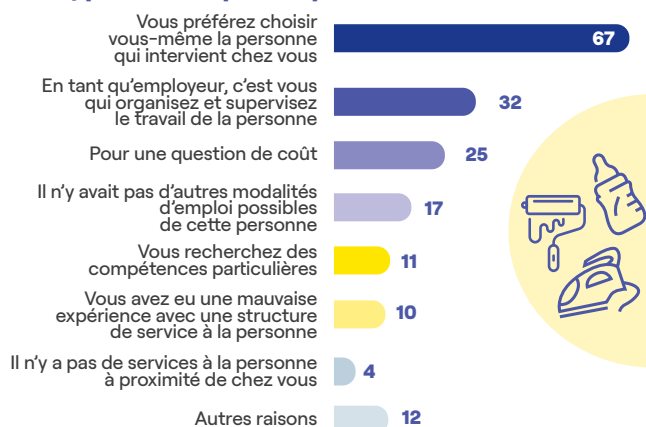


Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024.

## Le recours à l'emploi direct pour avoir le choix du salarié

Interrogés sur les motifs d'adoption du statut de particulier employeur, 67 % des répondants invoquent la liberté de choix du salarié et 32 % l'organisation et la supervision du travail du salarié. Le coût est cité par le quart des particuliers employeurs interrogés. Pour seulement 17 % des répondants, le choix de l'emploi direct s'est fait par défaut, faute d'autres modalités d'emploi possibles, une réponse plus fréquemment donnée par les particuliers employeurs d'assistantes maternelles.

## Motifs d'adoption du statut de particulier employeur (en %, plusieurs réponses possibles)



Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024.

Parmi les personnes interrogées, 28 % ont, ou ont déjà eu recours à un service prestataire. Ce type d'organisme permet, selon les répondants, de se décharger du recrutement et des formalités administratives, de répondre à un besoin ponctuel ou urgent, ou encore d'avoir une solution de remplacement en cas de salarié absent.

## Des motifs de recours qui varient selon l'âge

L'enquête identifie, aux différents âges de la vie, les raisons qui ont amené les personnes interrogées à devenir particuliers employeurs.

Le premier moment d'entrée dans ce statut, **aux alentours de l'âge de 30 ans**, est déclenché par l'arrivée d'un enfant dans le couple et la nécessité de trouver un mode d'accueil qui permette aux parents (en particulier aux mères) de poursuivre ou reprendre une activité professionnelle, et aux jeunes enfants de limiter le temps passé en collectivité. Au moment de l'enquête, 28 % des personnes interrogées ont été ou sont employeurs d'une assistante maternelle. Ces particuliers employeurs sont dans plus de neuf cas sur dix des femmes en emploi, plus jeunes que la moyenne des particuliers employeurs, appartenant plus souvent à des catégories d'emplois et de revenus intermédiaires.

### Particuliers employeurs d'assistantes maternelles

- 94 % sont des **femmes**
- 31 % ont moins de **30 ans**
- 85 % vivent en **couple**
- 95 % sont en **emploi**
- 66 % sont **employés** ou **profession intermédiaire**
- 53 % ont un **revenu mensuel net pour le foyer compris entre 2 300 € et 3 999 €**



Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024. Revenus calculés sur les personnes ayant renseigné les revenus de leur foyer.

Entre 30 et 50 ans, le recours à l'emploi à domicile vise davantage à desserrer les contraintes temporelles. Employer un salarié à domicile permet alors de mieux s'organiser dans sa vie personnelle, de consacrer davantage de temps à sa vie professionnelle, ou d'avoir plus de temps pour soi ou pour les autres. Les particuliers interrogés emploient le plus souvent un salarié pour entretenir leur logement et/ou, de façon marginale, une garde d'enfants à domicile.

L'entretien du cadre de vie est l'activité la plus répandue : 60 % des particuliers ont employé ou emploient un salarié pour réaliser des activités de ménage et de repassage, et dans une moindre mesure de bricolage et de jardinage.

A *contrario*, seulement 4 % ont employé ou emploient une garde d'enfants à domicile. Concentré dans les grandes métropoles du territoire et en Île-de-France, ce mode

### Particuliers employeurs de gardes d'enfants à domicile

- 78 % sont des **femmes**
- 96 % sont âgés de **30 à 49 ans**
- 88 % sont en **emploi**
- 76 % sont **cadres**
- 76 % ont un **revenu mensuel net pour le foyer > 3 100 €**



Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête. Revenus calculés sur les personnes ayant renseigné les revenus de leur foyer.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024.

d'accueil, plus coûteux par rapport aux autres solutions de garde, est utilisé par des particuliers employeurs plus souvent cadres et appartenant à des tranches de revenus plus élevées que les autres particuliers employeurs : 76 % mentionnent des revenus pour leur foyer supérieurs à 3 100 € net par mois, contre 60 % de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les caractéristiques des particuliers employeurs d'employés familiaux se distinguent de celles des parents employeurs. Fréquent tout au long de la vie des personnes interrogées, le recours à un employé familial tend à augmenter avec l'âge (plus de la moitié des employeurs d'employés familiaux ont au moins 60 ans). Les hommes, les personnes sans enfant à charge, les retraités et les professions de cadres sont surreprésentés au sein de cette catégorie.

### Particuliers employeurs d'employés familiaux

- 36 % sont des **hommes**
- 57 % ont **60 ans ou +**
- 49 % sont à la **retraite**
- 58 % sont **cadres**
- 64 % sont **sans enfant à charge**
- 13 % de personnes **veuves**
- 49 % ont un **revenu mensuel net pour le foyer > 4 000 €**



Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête. Revenus calculés sur les personnes ayant renseigné les revenus de leur foyer.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024.

**Après 50 ans**, l'enquête identifie trois logiques de recours à l'emploi à domicile. Certains particuliers employeurs, autonomes, emploient un salarié à domicile pour se ménager et être aidés dans l'entretien du logement et/ou du jardin. D'autres, plus âgés, font face à des difficultés pour réaliser seuls certaines tâches. Employer un salarié à domicile leur permet de faire face à une perte d'autonomie naissante. Enfin, parmi les personnes interrogées, certaines emploient un assistant de vie pour les aider dans les gestes essentiels de la vie quotidienne. L'emploi d'un salarié à domicile permet d'éviter ou retarde l'entrée en établissement spécialisé. Parmi les personnes interrogées, 5 % d'entre elles ont fait ou font actuellement appel à un assistant de vie.

### Particuliers employeurs dépendants

- 46 % sont des **hommes**
- 66 % ont **plus de 60 ans**
- 64 % vivent **seuls**
- 58 % ont un **revenu mensuel net pour le foyer < 2 300 €**
- 57 % bénéficient de la prestation de compensation du handicap (**PCH**), **28 %** de l'allocation pour l'autonomie (**APA**), **26 %** d'une **pension d'invalidité**



Champ : particuliers employeurs au moment de l'enquête. Revenus calculés sur les personnes ayant renseigné les revenus de leur foyer.  
Source : Crédoc/Observatoire de l'emploi à domicile, mars 2024.

Plus âgés que la moyenne des personnes interrogées, les particuliers employeurs dépendants vivent plus souvent seuls et déclarent des revenus plus faibles : le revenu net mensuel de leur foyer est inférieur à 2 300 € pour plus de la moitié d'entre eux, contre 23 % de l'ensemble des particuliers employeurs interrogés. C'est au sein de cette catégorie d'employeurs que la part d'hommes est la plus élevée (46 % contre 30 % de l'ensemble des particuliers employeurs).

### Méthodologie de l'enquête

Enquête réalisée en partenariat avec le Crédoc auprès de 986 particuliers employeurs représentatifs de l'ensemble des particuliers employeurs. Ils ont été interrogés online et par téléphone entre le 30 mars et le 23 avril 2024.

Certaines personnes interrogées sont particuliers employeurs au moment de l'enquête, d'autres l'ont été par le passé (23 % des répondants). Les caractéristiques socio-démographiques des particuliers employeurs se basent uniquement sur ceux qui sont actuellement particuliers employeurs.

Une enquête qualitative a également été menée : 12 entretiens exploratoires ont été réalisés entre février et mars 2024. Ils ont été complétés par 20 entretiens réalisés après la phase quantitative, afin d'affiner les moments clés et les motifs de recours à l'emploi à domicile.

**Véronique Lagandré, Isabelle Puech, Stéphanie Queval**  
(Observatoire de l'emploi à domicile)  
**Élodie Alberola, Pauline Jauneau Cottet,**  
**Colette Maes, Sabine Mengin (Crédoc)**

<sup>1</sup> J.-C. Lomonoco, G. Lourette, E. Chevenot, « Services à la personne : les enjeux du soutien public », *Les Thémas de la DGE*, n° 25, novembre 2024.

<sup>2</sup> Observatoire de l'emploi à domicile, *Rapport annuel de branche. Édition 2024*.

<sup>3</sup> C. Marbot, « Le recours aux services à domicile et ses déterminants en France. Une analyse au cœur du ménage », *Travail, genre et sociétés*, n° 22, pp. 31-52, 2009 ; F.-X. Devetter, M. Lefebvre, I. Puech, *Employer une femme de ménage à domicile. Pratiques et représentations sociales*, Document de travail, n° 137, Centre d'études de l'emploi, janvier 2011.